

AVIS

COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA

OBJET : CENTRE DE WINNIPEG – REQUÊTES EN TUTELLE

À compter du 10 novembre 2014, les affaires de tutelle non contestées seront entendues uniquement les 2^e et 4^e lundis de chaque mois à 14 h.

Vous pouvez commencer immédiatement à inscrire les requêtes en tutelle sur ces listes.

DÉLIVRÉ PAR :

Original signé par

Laura Moore

Coordonnatrice des audiences non contestées en matière familiale (Centre de Winnipeg)

DATE : LE 15 SEPTEMBRE 2014